

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 30 octobre 1987

La séance est ouverte à 10 heures.

---

*Prières*

---

[Traduction]

### RECOURS AU RÈGLEMENT

#### RÉTRACTATION DE PAROLES ANTIPARLEMENTAIRES

**M. Bill Kempling (Burlington):** Monsieur le Président, hier soir, à la séance du comité permanent des affaires étrangères, j'ai fait une remarque offensante envers la députée de Hamilton-Est (M<sup>me</sup> Copps). Je voudrais rétracter totalement cette remarque.

**M. le vice-président:** Je remercie le député.

### ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

#### LE TARIF DES DOUANES

##### MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 29 octobre 1987, de la motion de M. Hockin: Que le projet de loi C-87, concernant l'imposition de droits de douane ou d'autres droits, la mise en oeuvre de la Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises, l'exonération de divers droits de douane ou autres, comportant des mesures connexes et modifiant ou abrogeant certaines lois en conséquence, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances et des affaires économiques.

**M. Vic Althouse (Humboldt—Lake Centre):** Monsieur le Président, je poursuis le débat sur le projet de loi C-87 que l'on considérerait normalement comme une mesure d'ordre administratif, d'une grande importance tout de même puisqu'il s'agit d'une proposition qui vise à remplir l'engagement pris envers un grand nombre d'autres pays signataires de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce d'harmoniser notre structure tarifaire, notre Loi sur les douanes et nos procédures avec les leurs.

Ce processus se poursuit depuis environ sept ans. Ce fut un long et rude travail de concevoir chacune des procédures à mettre en place pour que les gouvernements s'adaptent à une

manière d'imposer les droits qui soit uniforme chez tous les membres du GATT. Comme je le disais, la préparation initiale des numéros qui a fourni matière au projet de loi C-87 a pris à peu près sept ans.

Au début d'octobre, il nous a été livré une masse de papier par les camionnettes et chariots de la Chambre des communes, quelque 3 000 pages, me dit-on, de listes très détaillées des modifications qu'exige l'harmonisation du Tarif des douanes.

• (1010)

Après sept ans de préparation, le gouvernement se propose maintenant de donner à l'industrie jusqu'à la fin de l'année civile, soit jusqu'au 31 décembre, pour assimiler et pour comprendre tous les changements qui la toucheront en ce qui concerne les droits de douane et l'importation des matières dont elle a besoin. Elle devra aussi tenir compte des procédures d'exportation qu'il faudra suivre pour se conformer à ces changements.

Nous pensons que le gouvernement va trop vite. Nous ne pensons pas que les gens de l'industrie auront le temps d'assimiler les 3 000 pages et plus de propositions qu'on leur a soumises. Nous suggérons au gouvernement d'attendre au moins jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1988. On le fait souvent par courtoisie et c'est une procédure courante, puisque c'est le début de notre année financière.

Cela donnera à l'industrie trois mois de plus pour assimiler les changements qu'elle est censée apporter à ses procédures pour lui éviter de commettre de graves erreurs en calculant ce qu'elle doit ou ce qu'elle devrait percevoir. Autrement, certaines industries se retrouveront peut-être dans une situation financière précaire parce qu'elles auront mal compris les changements que doit apporter la mise en oeuvre de ces droits.

Nous avons pris le temps de porter cette question à l'attention du gouvernement pour lui faire comprendre qu'il est extrêmement important de retarder l'entrée en vigueur de ces procédures d'au moins trois mois pour que l'industrie ait le temps de s'adapter. Je dis cela parce qu'il y a tant de pages à assimiler.

Nous avons tenté d'utiliser le même argument au sujet d'un accord commercial que le gouvernement a négocié récemment et qui est encore plus important à certains égards, c'est-à-dire l'accord qu'il a conclu avec les États-Unis d'Amérique. Le gouvernement veut nous le faire adopter à la hâte, celui-là aussi. Il nous dit que nous devrions être prêts à tenir des audiences sur cet accord avant même que le texte définitif soit disponible.